

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**Prestations d'édition scientifique de propositions de
recherche pour candidats aux appels à projets du
Conseil Européen de la Recherche (ERC - European
Research Council)**

Date et heure limites de réception des candidatures :

Lundi 21 septembre 2026 à 17:00

Direction générale déléguée, recherche, innovation,
valorisation (DGD RIV)

Programme Fostering Science

150 place du Torrent, bât. IMAG
38400 Saint Martin d'Hères

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Prestations d'édition scientifique de propositions de recherche pour candidats aux appels à projets du Conseil Européen de la Recherche (ERC - European Research Council)
	Mode de passation	Appel d'offres restreint
	Type de contrat	Accord-cadre
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Déroulement de la consultation	4
2.2 - Délai de validité des offres.....	5
2.3 - Forme juridique du groupement.....	5
2.4 - Variantes	5
3 - Conditions relatives au contrat	5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	5
4 - Contenu du dossier de consultation	5
5 - Présentation des candidatures et des offres	6
5.1 - Documents à produire.....	6
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
6.1 - Transmission électronique	8
6.2 - Transmission sous support papier	10
7 - Examen des candidatures et des offres	10
7.1 - Sélection des candidatures (phase en cours)	10
7.2 - Attribution des accords-cadres (phases offre à venir)	11
7.3 - Suite à donner à la consultation.....	11
8 - Renseignements complémentaires.....	11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	11
8.2 - Procédures de recours	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne des prestations d'édition scientifique de propositions de recherche pour candidats aux appels à projets du Conseil Européen de la Recherche (ERC - European Research Council)

Lieu(x) d'exécution : exclusivement en distanciel

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres restreint. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 2°, R. 2161-6 à R. 2161-9 et R. 2161-11 du Code de la commande publique.

Cette procédure se décompose en deux étapes.

1ère étape : Sélection des candidats admis à présenter une offre (identifiées en blanc)

La première étape a pour objet d'arrêter la liste des candidats admis à présenter une offre. Cette sélection est effectuée sur la base des dossiers de candidature dont le contenu attendu est précisé à l'article 5.1 du présent règlement de consultation et sur la base des critères mentionnés à l'article 7.1.

2ème étape : Sélection de l'offre (identifiées en gris)

La deuxième étape a pour objet de sélectionner une offre, parmi celles qui sont présentées par les candidats sélectionnés à l'issue de la première étape. La sélection de l'offre est effectuée au regard des critères mentionnés à l'article 7.2

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Il sera attribué à un maximum de 2 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres régulière et économiquement satisfaisantes).

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : L'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
73210000-7	Services de conseil en recherche

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Déroulement de la consultation

La procédure est décomposée en deux phases distinctes :

- Une phase de candidature au terme de laquelle les candidats admis à présenter une offre seront sélectionnés (5 maximum) ;
- Une phase d'offre au terme de laquelle le ou les attributaires seront choisis (identifiée en gris).

2.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.3 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Cependant, en cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.4 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement formalisé auprès de l'attributaire pressenti.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

L'attention des candidats est également attirée sur les dispositions du Cahier des clauses techniques particulières (CCTP), notamment en son article 4, qui précise que : « *avant la notification du marché, le titulaire signe un NDA (Non Disclosure Agreement), qui engage sa responsabilité quant à la confidentialité et non divulgation de toutes les informations et documents transmis concernant les chercheurs ainsi que leurs projets. Le titulaire s'engage à respecter la confidentialité de tous les documents qui lui seront communiqués, pour l'ensemble des prestations objet du marché, et s'engage également à ne les diffuser sur aucun logiciel d'intelligence artificielle* ».

Par ailleurs, l'usage de l'intelligence artificielle pour l'exécution des prestations objets du marché est interdit. En effet, l'article 5 du CCTP précise notamment que : « *L'expert devra être capable de réaliser ses évaluations, commentaires et réécritures sans divulguer le contenu des propositions de projet ni à de tierces personnes, ni à des programmes, en tout ou en partie. L'expert ne devra pas déléguer à une intelligence artificielle les tâches d'éditions scientifiques, pour réviser les propositions ou même des fragments de proposition, dans son travail de suivi et d'accompagnement des chercheurs* ».

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le cadre de réponse candidature en version anglaise
- *Le cadre de réponse offre en version anglaise (à titre indicatif pour la phase offre à venir)*
- *Le bordereau des prix (à titre indicatif pour la phase offre à venir)*
- DC1 - Lettre de candidature
- DC2 - Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement
- Annexe 1 au RC - Attestation sur l'honneur relative aux interdictions de soumissionner
- Annexe 2 au RC - Information sur la dématérialisation à destination des entreprises
- A titre informatif : traduction des documents de la consultation en langue anglaise

Il est porté à l'attention des candidats que les documents de la consultation sont rédigés en langue française.

Une traduction en langue anglaise est fournie aux candidats uniquement à titre informatif. Ces traductions ne constituent pas des documents contractuels et ne peuvent être invoquées en cas de divergence d'interprétation. Seule la version française des documents de la consultation fait foi.

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Une fois sur la page, vous devrez suivre les étapes suivantes :

- 1/ Sur l'écran d'accueil sélectionner l'onglet "recherche avancée"
- 2/ Puis sélectionner l'onglet "recherche d'une procédure restreinte"
- 3/ Ensuite dans l'onglet déroulant "--- Sélectionnez une entité publique ---" sélectionner "Établissements et organismes de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (75005 Paris)"
- 4/ Puis dans l'onglet déroulant qui apparaît sélectionner EOESRI / UGA - Université Grenoble Alpes
- 5/ Ensuite, renseigner la référence indiquée dans le courrier d'invitation à concourir et en page de garde des documents de la consultation
- 6/ Enfin, renseigner le code d'accès qui vous a été communiqué

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les prestations objets du marché seront exclusivement réalisées en anglais, c'est pourquoi il est demandé aux candidats de remettre leurs **offres entièrement rédigées en langue anglaise** (notamment les cadres de réponse). Les offres doivent être exprimées en EURO.

5.1 - Documents à produire

5.1.1 - Phase candidature (phase en cours)

Pour la phase de candidature, chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés et niveau minimum exigé	Documents à fournir	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des cinq dernières années, indiquant le nombre de candidats accompagnés, la date et l'institution destinataire (<i>confère cadre de de réponse candidature</i>).	Cadre de candidature complété, avec <u>au maximum 5 références</u> pertinentes au vu des besoins du pouvoir adjudicateur	Non
Ces références devront comprendre <u>a minima 2 références d'institutions situées en France et 2 références d'institutions situées hors de France dans l'Union européenne ou pays associés au programme européen de recherche.</u>	Cadre de candidature en anglais	

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

5.1.2 - Phase offre (à venir)

A titre indicatif, pour les candidats qui seront invités à déposer une offre à l'issue de la phase de candidature (5 maximum) :

Pour la phase d'offre, chaque candidat retenu à l'issu de la phase candidature aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Libellés	Signature
Le cadre de réponse complété en anglais, portant notamment sur : - les éléments administratifs - les éléments financiers - les éléments techniques constituant l'offre du candidat portant sur : • La pertinence de la méthodologie proposée ○ Note de contexte permettant d'apprécier la compréhension des enjeux et la complexité du programme ERC ○ Méthodologie proposée pour l'exécution des prestations d'édition scientifique des propositions ERC (comprenant un exemple anonymisé de travail d'édition scientifique)	Non

○ Description du processus mis en place en matière de révision et relecture avec les chercheurs • Les expériences et qualifications des intervenants affectés à la réalisation des prestations ○ Les curriculums vitae détaillés du ou des experts, comportant les formations, les diplômes et les expériences (le candidat sera attentif à faire apparaître des expériences, formations et diplômes en lien avec l'objet du contrat). ○ Le curriculum vitae détaillé du Responsable de contrat, comportant les formations, les diplômes et les expériences (le candidat sera attentif à faire apparaître des expériences, formations et diplômes en lien avec l'objet du contrat). • Les dispositifs mis en place en matière de RSE	
Bordereau des prix complété	Non

Dans la mesure du possible, il est demandé aux candidats de remettre les pièces financières et les cadres de réponses aux formats excel et/ou word.

L'acte d'engagement ne sera pas remis au moment du dépôt de l'offre, il sera complété et signé par l'attributaire pressenti.

En cas de contradiction entre une/plusieurs clause(s) contenue(s) dans d'éventuelles conditions générales de vente remises par le candidat dans son offre et les clauses établies par l'UGA, ces dernières prévalent.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse mentionnée précédemment à l'article "contenu du dossier de consultation".

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Pour chaque phase de la procédure, le pli doit contenir les pièces définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Pour chacune des phases, si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la phase concernée.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Adresse postale :

Université Grenoble Alpes
Direction des Achats
Service de la Commande Publique
CS 40700
38058 GRENOBLE Cedex 9

Adresse physique :

Université Grenoble Alpes
Direction des Achats
Service de la Commande Publique
Bâtiment A Stendhal bureau A004B
1180 rue des universités
38400 Saint-Martin-d'Hères

Les copies de sauvegarde pourront être réceptionnées du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES. Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures (phase en cours)

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Le critère retenu pour la sélection des candidatures est pondéré de la manière suivante :

Critère 1	Pondération
Pertinence des 5 références professionnelles de l'entreprise (institution destinataire, date de réalisation des prestations, montant, missions réalisées, nombre de candidats accompagnés et moyens mis en œuvre) <u>Attention</u> : en cas de transmission d'un nombre de références supérieur au maximum autorisé indiqué ci-dessus, seules les cinq premières références seront prises en compte pour l'analyse de la candidature.	100 %

Sur la base de ce critère, le pouvoir adjudicateur procédera à une analyse qui aboutira à un classement des candidats entre eux.

En matière de pertinence des références professionnelles de l'entreprise, le critère sera analysé au regard du nombre de références fournies par le candidat (cinq références maximum) portant sur des missions réalisées pour des institutions ayant un nombre important de bourses ERC financés (a minima 25 bourses financées depuis 2014) dans le dépôt de candidatures aux appels à projet ERC. Ainsi que sur l'adéquation technique et économique des références présentées avec les besoins de l'Université en la matière.

Ces références devront comprendre a minima 2 références d'institutions situées en France et 2 références d'institutions situées hors de France dans l'Union européenne (ou pays associés au programme européen de recherche

https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/common/guidance/list-3rd-country-participation_horizon-atom_en.pdf)

A l'issue de l'examen des candidatures, seuls les candidats admis à soumissionner sont invités à participer à la suite de la consultation et à remettre une offre. Les autres candidats sont informés du rejet de leur candidature. Le pouvoir adjudicateur a prévu de limiter le nombre de candidats qui seront invités à participer à la phase d'offre. Le nombre de candidats qu'il envisage d'inviter est de 5 (sous réserve d'un nombre suffisants de candidatures reçues recevables). Toutefois, dans le cas où plusieurs candidats se classent ex aequo en 5ème position, le pouvoir adjudicateur invitera ces candidats à soumissionner.

Si le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection des candidatures est inférieur au nombre indiqué ci-avant, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de poursuivre la procédure avec les seuls candidats ayant la capacité requise.

En application de l'article R. 2144-5 du Code de la commande publique, les candidats sélectionnés doivent remettre, avant l'envoi de l'invitation à soumissionner les certificats et attestations mentionnés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-12 du Code de la commande publique.

Pour ce faire, l'acheteur adresse un courrier à chaque candidat sélectionné afin qu'il fournisse ces documents dans le délai imparti, qui ne peut être supérieur à 10 jours.

7.2 - Attribution des accords-cadres (phases offre à venir)

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations	30 %
2 - Pertinence de la méthodologie proposée	40 %
2.1 - Note de contexte permettant d'apprécier la compréhension des enjeux et la complexité du programme ERC	10 %
2.2 - Méthodologie proposée pour l'exécution des prestations d'édition scientifique des propositions ERC	20 %
2.3 - Description du processus mis en place en matière de révision et relecture avec les chercheurs	10 %
3- Pertinence des expériences et qualifications des intervenants affectés à la réalisation des prestations	25 %
3.1 - Pertinence des expériences et qualifications du ou des experts	20 %
3.2- Pertinence des expériences et qualifications du Responsable de contrat	5%
4- Pertinence des dispositifs mis en place en matière de RSE	5 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Le pouvoir adjudicateur transmettra au candidat dont l'offre a été le mieux classé l'acte d'engagement, pour signature électronique (de préférence au format PAdES) ou à défaut pour signature manuscrite.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des candidatures **ou** offres.

Durant la procédure de passation, tous les échanges et toutes les communications entre les candidats et le pouvoir adjudicateur se feront sur ce profil acheteur.

- Jusqu'à la date limite de remise des candidatures **ou** offres : les échanges se font via l'adresse mail renseignée lors du retrait du DCE et/ou lors du dépôt d'une question adressée au pouvoir adjudicateur.

- A compter de la date limite de remise et des candidatures **ou** offres : les échanges se font via l'adresse mail renseignée lors du dépôt de l'offre et/ou précisée dans le cadre de réponse.

Les candidats sont donc invités à enregistrer une adresse mail régulièrement consultée.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Grenoble

2 place de Verdun

BP 1135

38022 GRENOBLE CEDEX 1

Tél : 04 76 42 90 00

Télécopie : 04 76 51 89 44

Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Grenoble

2 place de Verdun

BP 1135

38022 GRENOBLE CEDEX 1

Tél : 04 76 42 90 00

Télécopie : 04 76 51 89 44

Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif régional de règlement amiable des litiges

DIRECCTE-CCIRA

3 rue de la charité

69268 Lyon CEDEX 02

